

Catalogue de mesures de la Commune de Payerne	
Mesures immédiates	Mesures constructives planifiées
Service Bâtiments	
Diminution des éclairages des bâtiments	Remplacement des anciens éclairages plus énergivores que la technique actuelle
Extinction des éclairages des monuments	Implémentation du pilotage de la domotique lors des travaux d'assainissement
Optimisation des temps et des détections des luminaires	Poursuite du programme d'assainissement et isolation des bâtiments
Interruption des équipements électriques en stand-by	Suppression des sources d'énergie fossiles
Abaissement des températures de 1 à 3°C, en fonction de l'affectation des locaux	Autres mesures
Optimisation des courbes ainsi que des périodes de chauffe	
Sensibilisation des utilisateurs aux surconsommations d'énergie	
Suppression des installations extrêmement énergivores et non-essentiels aux activités et au fonctionnement des bâtiments et infrastructures	
Service Urbanisme et Travaux	
Réduction des éclairages de Noël	Passer au LED tous les luminaires
Suppression des éclairages indirectes au centre ville (hors zone de sécurité)	
Diminution de l'intensité des éclairages publics de 30% à 50% (en fonction de l'heure et de la zone)	
Extinction des éclairages des giratoires, avec accord de la DGMR	
Extinction des premiers luminaires d'entrée de ville, avec accord de la DGMR	
Demander aux commerçants (hormis les pharmacies) d'éteindre les enseignes lumineuses dès 22h00 ou à la fin de l'activité commerciale	
Passer la zone de l'aéroport en mode dynamique (éclairage)	
Administration générale / IT&Telecoms	
Extinction automatique des appareils informatiques lors des périodes non-occupées	